

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ



La Ministre

Paris. le 19 JUIN 2017

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la seconde visite effectuée par vos contrôleurs du 8 au 10 juin 2015 à l'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) rattachée au centre hospitalier universitaire de Bordeaux — Groupe Hospitalier Pellegrin. Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives à la prise en charge sanitaire des personnes détenues.

Vous mettez en exergue les améliorations intervenues depuis votre précédente visite en 2010, tant sur un plan structurel que sur la prise en charge des patients détenus. Vous soulignez l'attention portée à la situation particulière des patients détenus en fin de vie. Vous indiquez une nette amélioration des relations de travail entre les personnels pénitentiaires et les professionnels de santé, au bénéfice de l'organisation des soins, le déroulement des consultations médicales et soins infirmiers au sein de l'UHSI témoignant du respect du secret médical et préservant l'intimité du patient.

Toutefois, vous attirez mon attention sur les conditions dans lesquelles se déroulent les consultations médicales en dehors de l'UHSI. Vous constatez la présence du personnel de surveillance lors des examens médicaux constituant une atteinte à l'intimité de la personne et à la confidentialité des soins. L'équipe de l'UHSI poursuit sa démarche de sensibilisation auprès des professionnels de santé des services du CHU de Bordeaux les plus fréquemment amenés à accueillir des patients détenus.

Par ailleurs, je vous précise qu'un groupe de travail interministériel santé/justice sur le sujet des extractions médicales a été initié au cours du second semestre 2016, qui devra permettre d'objectiver et d'améliorer leurs conditions de réalisation.

.../...

Madame Adeline HAZAN Contrôleure générale des lieux de privation de liberté 16-18 quai de la Loire B.P. 10301 75 921 PARIS cedex 19 Vous appelez mon attention sur les délais de réponse aux demandes de prise en charge, variables selon la pathologie, le mode d'intervention requis et lorsque le patient nécessite des examens multiples.

Depuis janvier 2016 et à la demande de l'ARS, le retour à un fonctionnement à pleine capacité (16 lits) de l'UHSI a permis de réduire significativement le délai d'admission. En 2016, le taux d'occupation moyen s'élevait à 73%, supérieur à celui des autres UHSI. Par ailleurs, l'équipe médicale de l'UHSI poursuit son travail d'optimisation de son processus protocoles internes permettant l'accès aux différentes spécialités médicales.

Vous indiquez qu'il conviendrait de rappeler aux unités sanitaires, leur responsabilité d'informer les personnes détenues sur leurs conditions d'hospitalisation à l'UHSI, notamment à l'aide de la plaquette unique d'information réalisée à l'initiative du CHU. Ce message en direction des unités sanitaires de la région est renouvelé régulièrement par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'occasion des différents comités de coordination des centres pénitentiaires.

Enfin, vous appelez de vos vœux, la poursuite des aménagements visant à améliorer le quotidien des patients détenus, notamment par l'aménagement d'une bibliothèque et d'une cour de promenade.

Votre rapport rappelle que le passage hebdomadaire d'un représentant de la médiathèque ne saurait remplacer l'utilisation effective de la bibliothèque initialement prévue lors de l'aménagement de l'UHSI. En effet, cet espace est aujourd'hui aménagé afin de permettre l'utilisation de vestiaires pour les patients détenus. Au vu de ce constat, l'AR\$ va examiner avec le CHU, la possibilité de rétablir la fonction originelle de cet espace.

L'absence de cour de promenade est liée à la configuration architecturale qui répondait au cahier des charges, publié par un arrêté du 24 Août 2000, imposant que les UHSI soient installées en étage. Ainsi, l'UHSI est localisée au douzième étage du site Pellegrin et la création d'une cour de promenade est difficilement envisageable à l'heure actuelle.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.

Agnès BUZYN